



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016



Réhabilitation du théâtre E. Piaf



Création d'un cinéma multiplexe



Modernisation des services



Redynamisation du centre-ville

Bernay, la ville en action

Sommaire

PREAMBULE	2
PARTIE 1 : LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2016.....	3
I. Une croissance encore fragile et incertaine :.....	3
II. Le repli des investissements du bloc communal :.....	4
III. Les principales dispositions de la loi de Finances 2016 :	7
PARTIE 2 : LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL BILAN 2015, PERSPECTIVES 2016.....	9
I. Les dépenses de fonctionnement : une gestion financière rigoureuse qui porte ses fruits	9
II. Des recettes de fonctionnement fortement contraintes par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement :	14
III. Une dette contenue :	20
PARTIE 3 : LA STRATEGIE BUDGETAIRE 2016.....	23
I. Repenser les actions menées par la collectivité au regard des priorités et des besoins du territoire.....	24
II. Moderniser les organisations :.....	24
III. Elaborer une démarche partagée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :	25
IV. La maîtrise des dépenses des charges à caractère général (Chapitre 011) :.....	25
V. Le renforcement de la stratégie financière	26
VI. L'élaboration d'une stratégie foncière	26
VII. Les priorités du programme des investissements :	26

PREAMBULE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, soit le 31 mars 2016, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

PARTIE 1 : LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2016

I. Une croissance encore fragile et incertaine :

Selon les dernières prévisions du FMI, la croissance devrait progresser en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française. Néanmoins, cette évolution s'inscrira dans une dynamique encore fragile et un contexte incertain.

Ainsi, sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, notamment du fait des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques.

Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile, car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication, en août, de mauvais indicateurs.

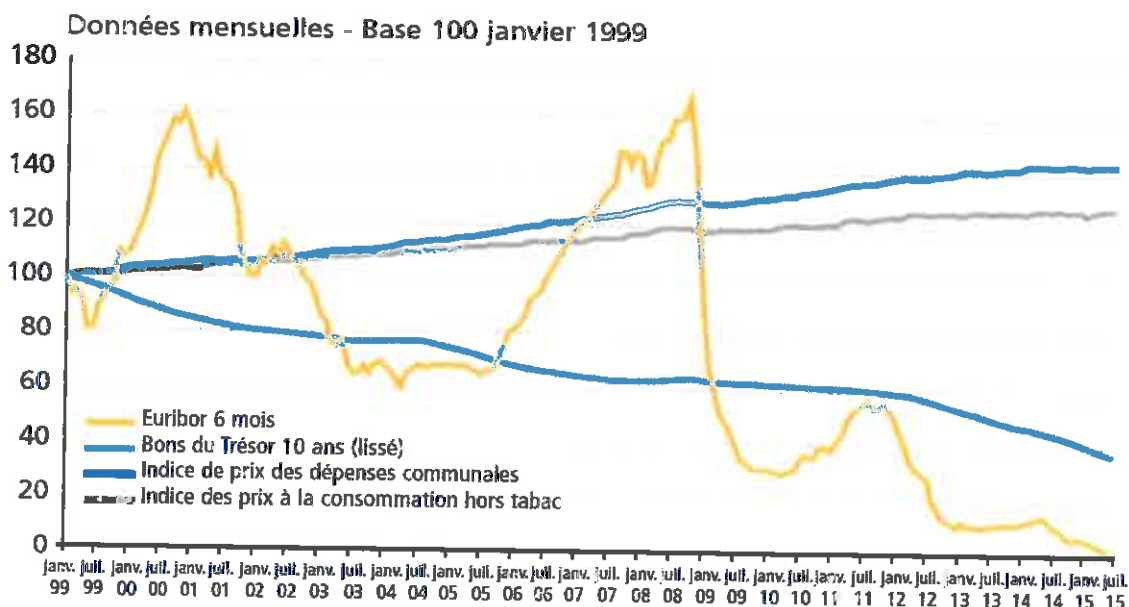
En ce qui concerne la zone euro, les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1,2% pour 2015 et 1,5 en 2016. Cependant, la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et les taux d'intérêt bas pourraient influencer positivement sur la relance les investissements des entreprises.

Des marchés financiers sous le signe de la volatilité :

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas, qui devraient se poursuivre en 2016. Ainsi, L'Euribor 6 mois, principal index européen, est négatif depuis décembre 2015 et marqué par de fortes fluctuations.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT



La Banque Centrale Européenne envisage de poursuivre son programme d'achats massifs de dette publique et privée, pour favoriser les prêts des banques aux entreprises et aux particuliers et relancer ainsi l'activité.

II. Le repli des investissements du bloc communal :

On assiste à un repli des investissements du bloc communal, de près de 20% en deux ans, du fait des contraintes financières de plus en plus prégnantes, qui pèsent sur les finances locales.

De 2014 à 2017, une baisse cumulée de la DGF estimée à 29,8 milliards

Après le gel des dotations à partir de 2011, le gouvernement a décidé en 2013 de baisser les dotations aux collectivités locales. Après une baisse de 1,5 M d'€ en 2014, le gouvernement a annoncé en avril 2014, au lendemain des élections municipales, une baisse de 3,67 M d'€. L'AMF a estimé à 28 M € le total cumulé de ces baisses. La baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement atteindra 30% en 2017**, au regard de l'année 2013. Une contrainte d'autant plus insoutenable, que les charges des collectivités augmentent.

On assiste alors à un effet « ciseaux », résultat d'une évolution inverse des dépenses et des recettes de fonctionnement. Lorsque les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes, le bilan financier se dégrade et l'équilibre financier est difficile à atteindre.

A la **diminution des ressources**, résultant de la baisse des concours financiers de l'Etat, **s'ajoute une hausse des charges et des dépenses des collectivités territoriales en raison d'un désengagement de l'Etat ou de décisions nationales imposées**. Les travaux des chambres régionales et territoriales des comptes relèvent que la réforme des rythmes scolaires, les normes techniques nationales, les dispositions applicables à la fonction publique territoriale et la revalorisation du revenu de solidarité active (RSA) ont considérablement marqué les finances des collectivités territoriales. En 2014, les dépenses de personnel des collectivités territoriales ont augmenté de 3,9% pour des motifs qui ne relèvent pas des décisions des collectivités mais des décisions de l'Etat.

L'investissement local : la principale variable d'ajustement

Au détriment de la croissance et de l'emploi, la baisse de l'investissement local est identifiée comme la variable d'ajustement privilégiée par 6 collectivités territoriales sur 10 pour compenser la baisse des concours financiers de l'Etat. Pourtant, les dépenses d'investissement des collectivités territoriales représentent environ 75% de l'investissement public en France. L'investissement local permet de moderniser l'équipement public, d'améliorer l'offre et la qualité du service public, d'améliorer ou renforcer l'attractivité du territoire (aménagement urbain, transport, logement, infrastructures publics) et mettre en conformité un patrimoine parfois vieillissant.

Depuis l'annonce de la baisse des concours financiers de l'Etat, c'est approximativement 10 milliards d'euros d'investissement qui n'ont pas pu irriguer le tissu économique local et contribuer au développement socio-économique.

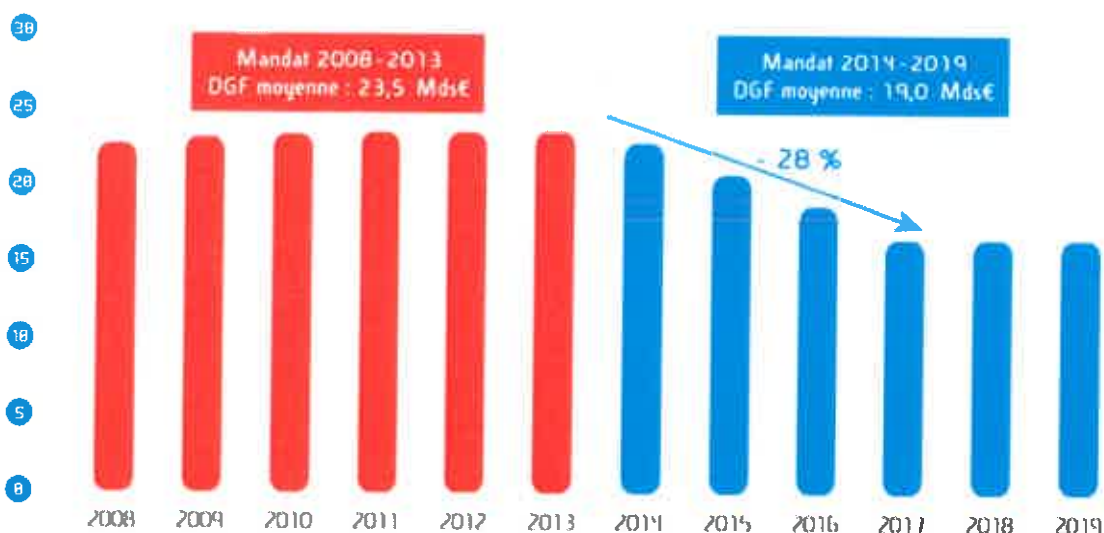
En 2015, 2,1 milliards de recettes en moins pour le bloc communal

En 2015, la baisse des dotations, au titre de la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques, à hauteur de près de 2,1 milliards d'euros, a absorbé les recettes supplémentaires dégagées, notamment grâce à l'évolution favorable des bases d'imposition et à l'utilisation du levier fiscal à hauteur de + 1,6 % en moyenne.

En 2016, compte tenu des équilibres financiers actuels et de la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, la reprise de l'investissement est difficilement envisageable.

Dotation globale de fonctionnement du bloc communal

(en milliards d'euros courants)

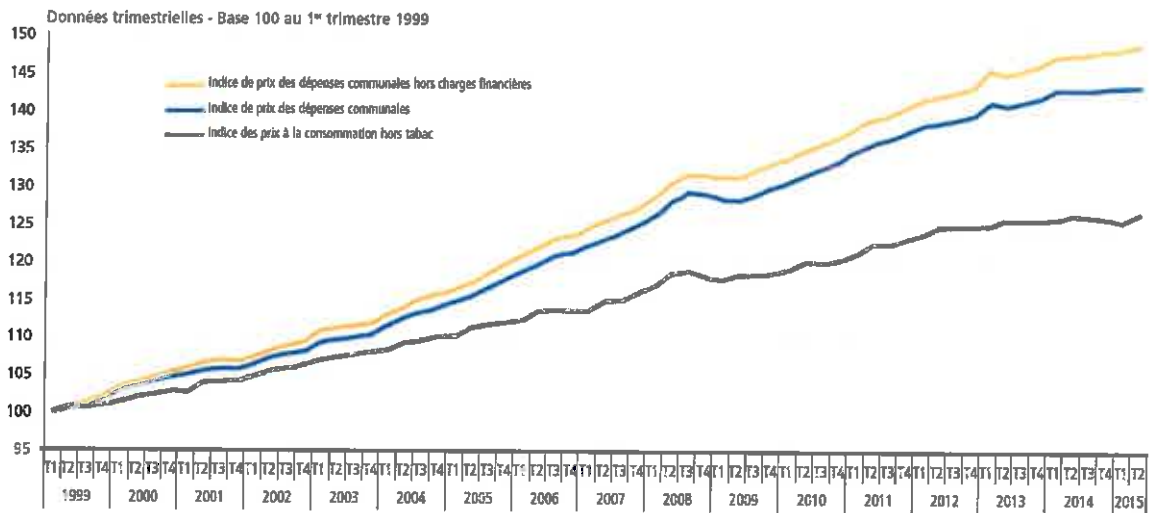


Ainsi, les recettes communales, du fait de la ponction sensible opérée sur les dotations des communes au titre du redressement des comptes publics, devraient être relativement atones pour l'année à venir en raison, notamment, d'une utilisation du levier fiscal de plus en plus délicate, compte tenu du contexte socioéconomique qui pèse sur la capacité contributive des citoyens et des entreprises.

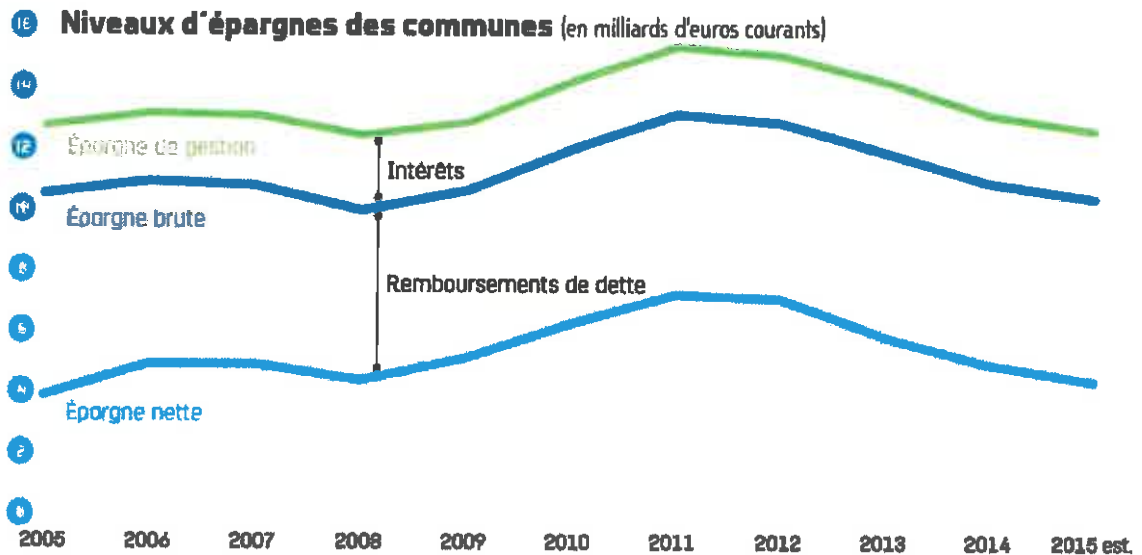
Des dépenses qui continuent de peser, en dépit des stratégies financières élaborées par les collectivités :

Les charges supportées par les communes progressent plus rapidement que l'inflation : l'indice de prix des dépenses communales évolue sur un rythme supérieur de 0,53 point à celui de l'inflation.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Ainsi, aux contraintes sur les recettes, s'ajoutent les contraintes sur les dépenses de fonctionnement, sur lesquelles les communes n'ont, en dépit des mesures mises en place, qu'une emprise partielle. Aussi, le rythme des dépenses, bien qu'en décélération, demeure supérieur à celui des recettes, générant une réduction de la marge d'autofinancement (épargne brute) des communes.



Les montants d'investissement sur l'ensemble du mandat pourraient ainsi s'avérer nettement inférieurs à ceux observés les mandats précédents : l'écart pourrait se situer, en fonction des hypothèses retenues, entre 15 % et 25 %.

III. Les principales dispositions de la loi de Finances 2016 :

Une baisse de 9,6% de la DGF pour l'année 2016

Le montant pour 2016 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé à 33,12 milliards d'euros, en recul de **9,6 % par rapport à 2015**. Ce recul, essentiellement due à la contribution au redressement des finances publiques de 3,67 milliards d'euros, représente 1,89 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2014.

L'augmentation du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

Après une progression de 210 M€ chaque année depuis 2012, le FPIC devait atteindre en 2016 son objectif, soit 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit un montant cible de 1 milliard d'euros.

L'actualisation du montant cible, fin 2015, à 1,150 Md€, a contraint le législateur à lisser sur deux ans la dernière étape prévue. Ainsi :

- ✓ le montant du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros en 2016 (après 780 M€ en 2015),
- ✓ à compter de 2017, ses ressources s'élèveront à 2 % des recettes fiscales du bloc communal.

Élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie

L'élargissement du FCTVA aux dépenses des collectivités pour l'entretien de leurs bâtiments réalisées à compter du 1er janvier 2016 est entériné. Cette mesure devrait représenter une dépense budgétaire pour l'Etat de 12 millions d'euros en 2016, 109 millions d'euros en 2017 et 143 millions d'euros à compter de 2018.

Création d'un fonds de soutien à l'investissement local

Est créée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer. Elle est constituée de deux enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et les EPCI, distribués par les préfets, financeront la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- 300 millions d'euros, également gérés par les préfets, sont réservés aux communes de moins de 50 000 habitants.
- 200 millions d'euros sont issus du maintien en 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux à son niveau de 2015 (816 millions d'euros contre 616 millions en 2014).

Ces subventions sont attribuées en vue de la réalisation d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire concerné et sont inscrites à la section d'investissement du budget des communes et EPCI.

Cotisation au CNFPT

Cet article abaisse le plafond du taux de la cotisation obligatoire versée au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) par les employeurs territoriaux de 1 % à 0,9 %, conduisant à un allègement des charges pesant sur ceux-ci estimé à 68 millions d'euros pour l'année 2016.

Rythmes scolaires

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé et la part majorée de l'aide est maintenue pour soutenir les communes les plus en difficulté.

PARTIE 2 : LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL BILAN 2015, PERSPECTIVES 2016

I. Les dépenses de fonctionnement : une gestion financière rigoureuse qui porte ses fruits

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2015 représentent 12,6 millions d'euros, soit une baisse de 2,4% au regard de l'année 2014. Le montant total de ces dépenses passe ainsi en deçà du niveau de 2013, malgré un rythme de l'indice de prix des dépenses communales supérieur à celui de l'inflation (+ 0,53 points) et le poids financier des charges nouvelles, telles que la réforme des rythmes scolaires.

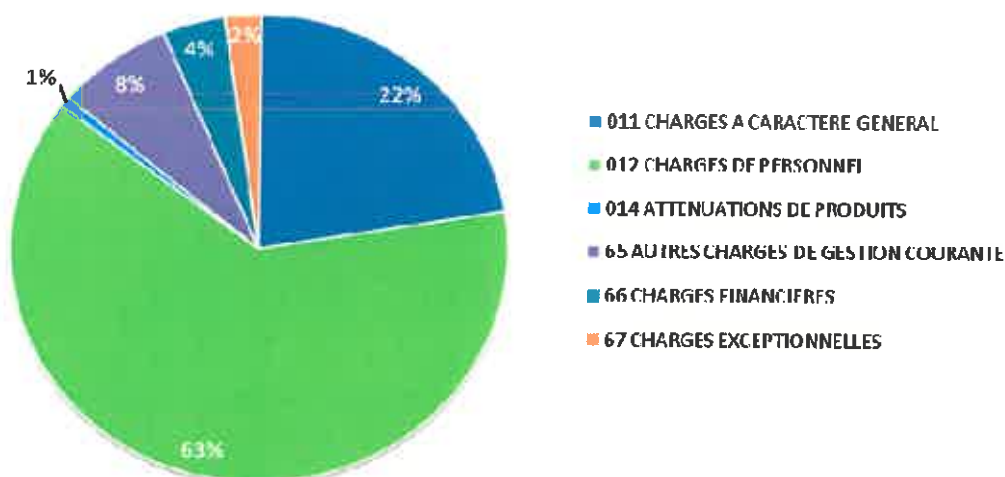
		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2015 / 2014	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 806 812	2 982 277	3 043 487	2 820 759	-222 728	-7,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL	7 439 272	7 773 690	7 824 424	7 956 093	131 669	1,7%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0	25 888	74 378	83 350	8 972	12,1%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 033 453	1 075 447	1 111 608	958 219	-153 389	-13,8%
66	CHARGES FINANCIERES	628 896	604 458	553 013	510 163	-42 851	-7,7%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	321 118	307 128	324 673	298 336	-26 337	-8,1%
		12 229 551	12 768 888	12 931 583	12 626 920	-304 662	-2,4%

Un résultat encourageant, marqué par une baisse de :

- ✓ 13,8%, des « autres charges de gestion courante », due, notamment, à la baisse de la participation SDIS,
- ✓ 7,7% des charges financières, du fait de la baisse du niveau de l'encours de la dette et des taux favorables des nouveaux emprunts souscrits en 2015.
- ✓ 7,3% des charges à caractère général, économie réalisée en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble des charges d'activité.

Une part élevée des charges fixes de personnel, qui freine la baisse générale des dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement - CA 2015



Objectif 2016

Pour l'année 2016, l'objectif cible est une baisse de 1%. Les efforts se concentreront sur les charges à caractère général (consommation papier, carburant, affranchissement...) et les charges de personnel.

Un soutien de 680 396.74 € aux associations :

La Municipalité a choisi en 2015 de maintenir son soutien aux associations Bernayennes à un niveau élevé :

-le versement d'une subvention, dont le montant a été revu globalement à la baisse pour tenir compte des contraintes budgétaires (-5%) et des priorités locales, soit une enveloppe de 165 000€,

-une aide en nature (mise à disposition de locaux, mobilisation des services techniques...) valorisée à hauteur de : 515 396.74 €

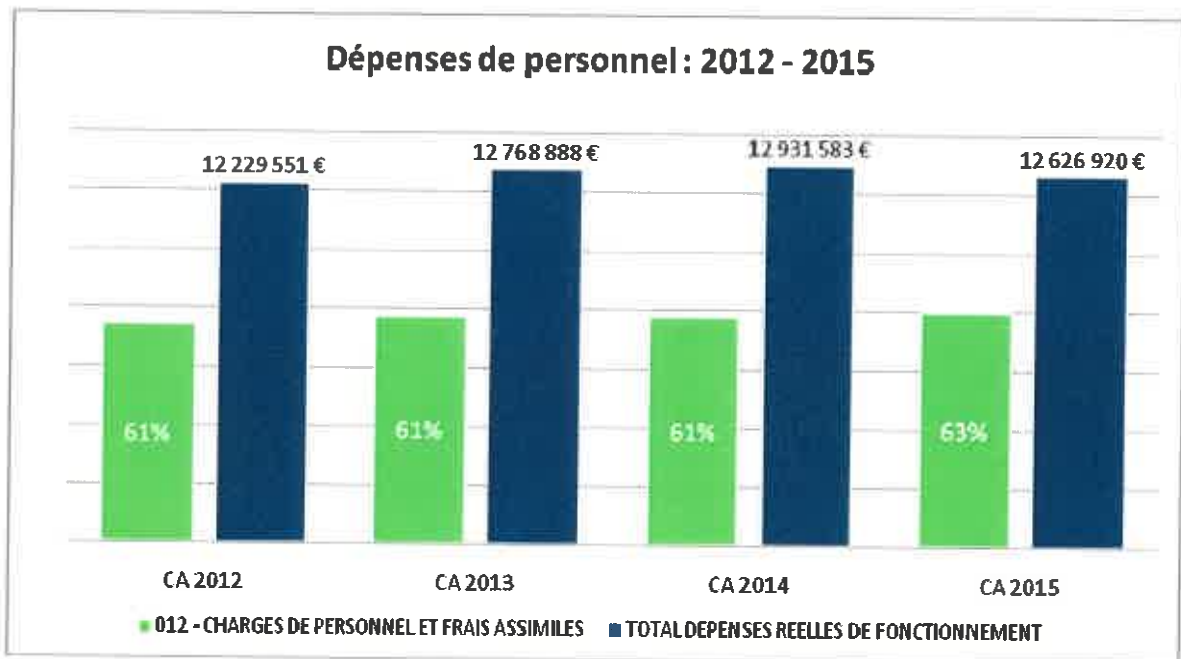
Objectif 2016 :

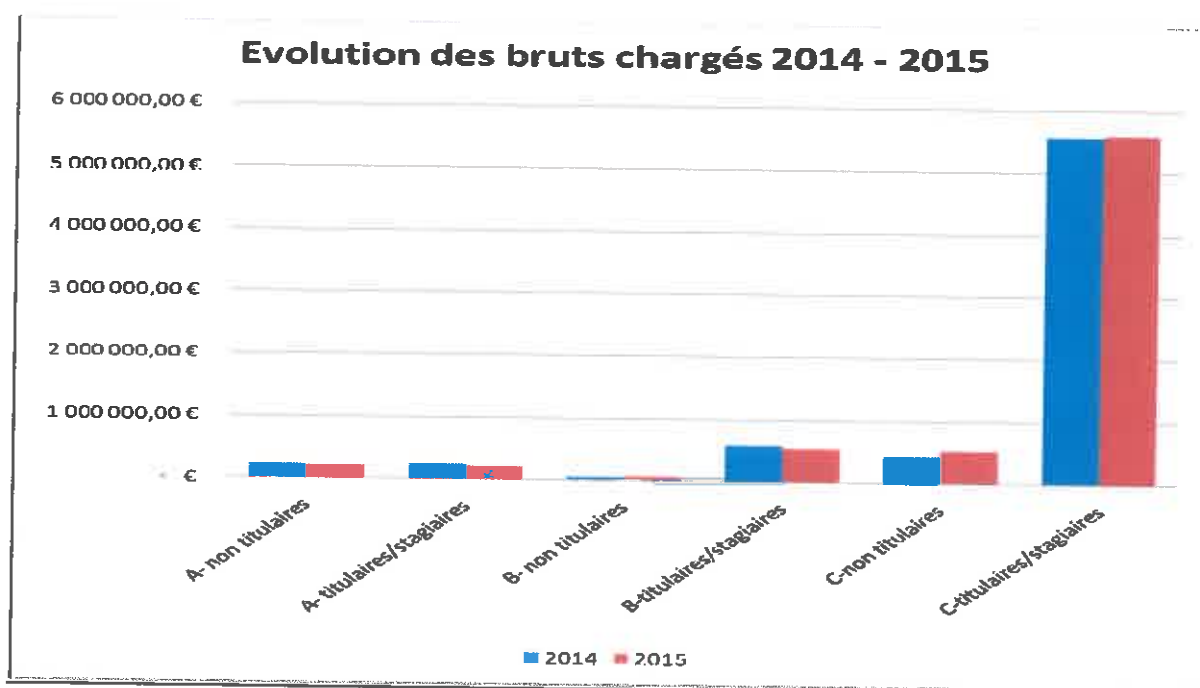
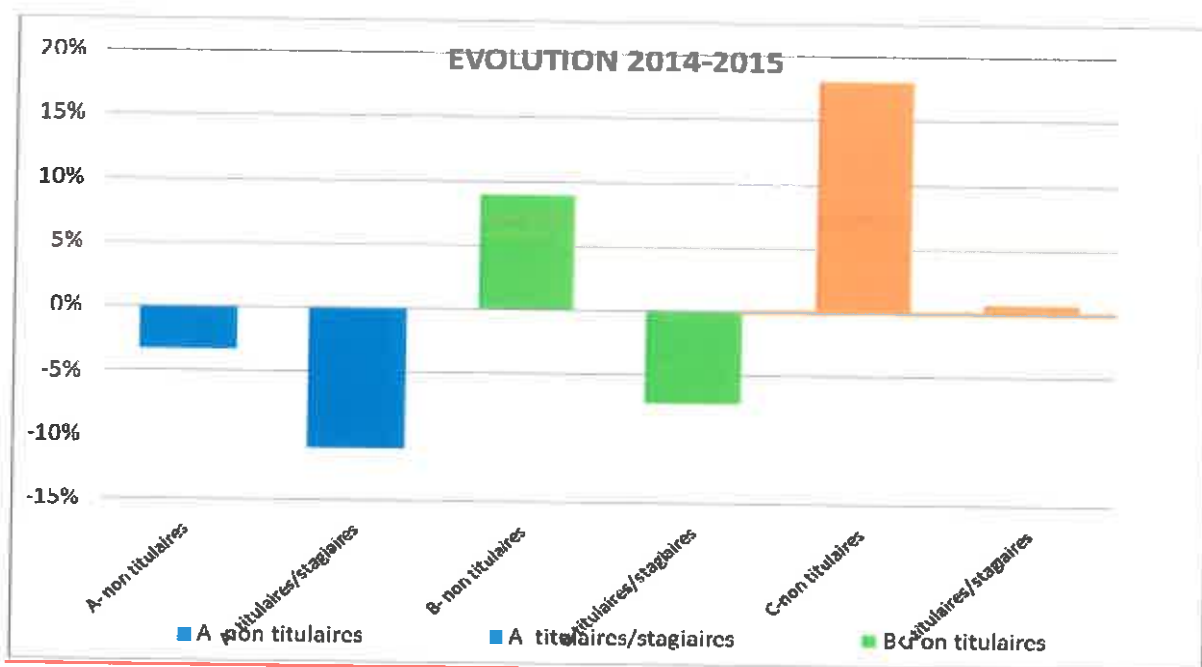
Maintien du soutien, à un double niveau.
Mise en place de nouveaux critères, pour mieux répondre aux besoins de la population (cf. partie 3).

Une augmentation maîtrisée des dépenses de personnel :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2015 / 2014	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 439 272	7 773 690	7 824 424	7 956 093	131 669	1,7%

Les dépenses du personnel sont soumises à une augmentation mécanique du fait du GVT (effet Glissement-Vieillesse-technicité) et des décisions nationales impactant le régime salarial des fonctionnaires (évolution du SMIC, réforme des cadres d'emploi, hausse des cotisations...). L'optimisation de la gestion du personnel (non remplacement systématique des départs en retraite et des mobilités) a pu compenser, en partie, cette augmentation mécanique.

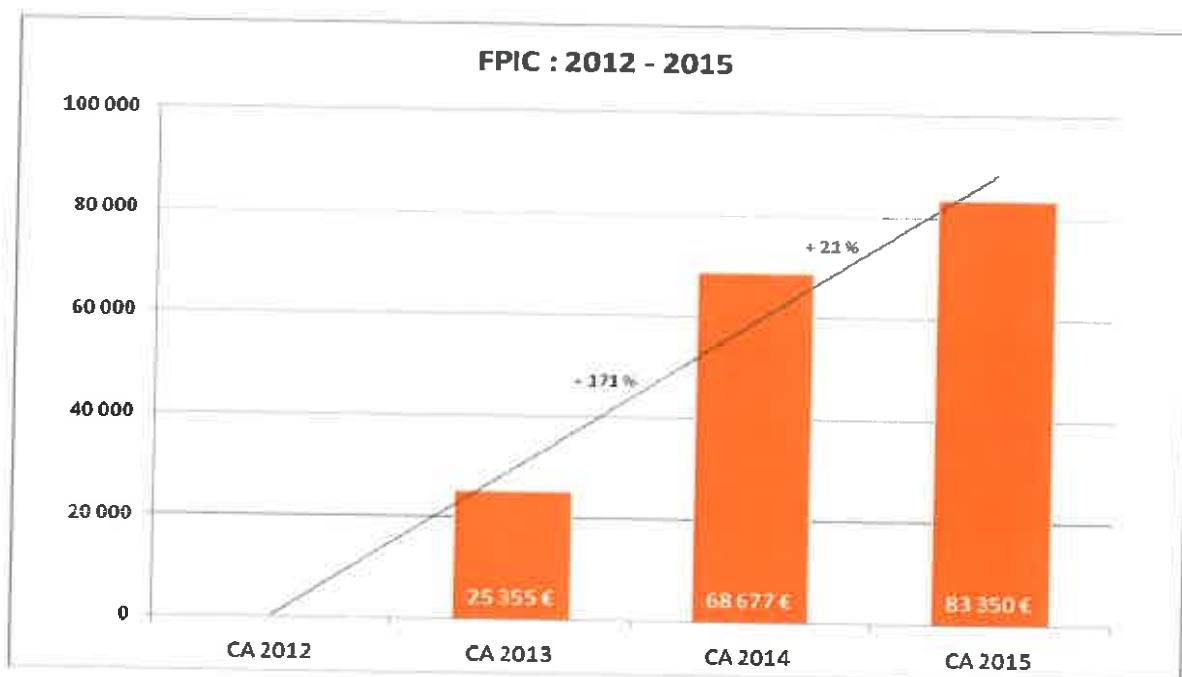




Objectif 2016 :

Maîtrise de l'augmentation de la masse salariale à un niveau stable. Un objectif qui devra être atteint sans dégrader la qualité des services publics et en intégrant la dimension de prévention des risques psychosociaux. Une telle démarche demandera une réforme en profondeur des organisations.

Une hausse de 21% de la contribution au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC), qui vient augmenter les dépenses de fonctionnement et atténuer l'effort fait sur la baisse des dépenses:



Au niveau local, le prélèvement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales continue donc de croître.

Tendance 2016 :

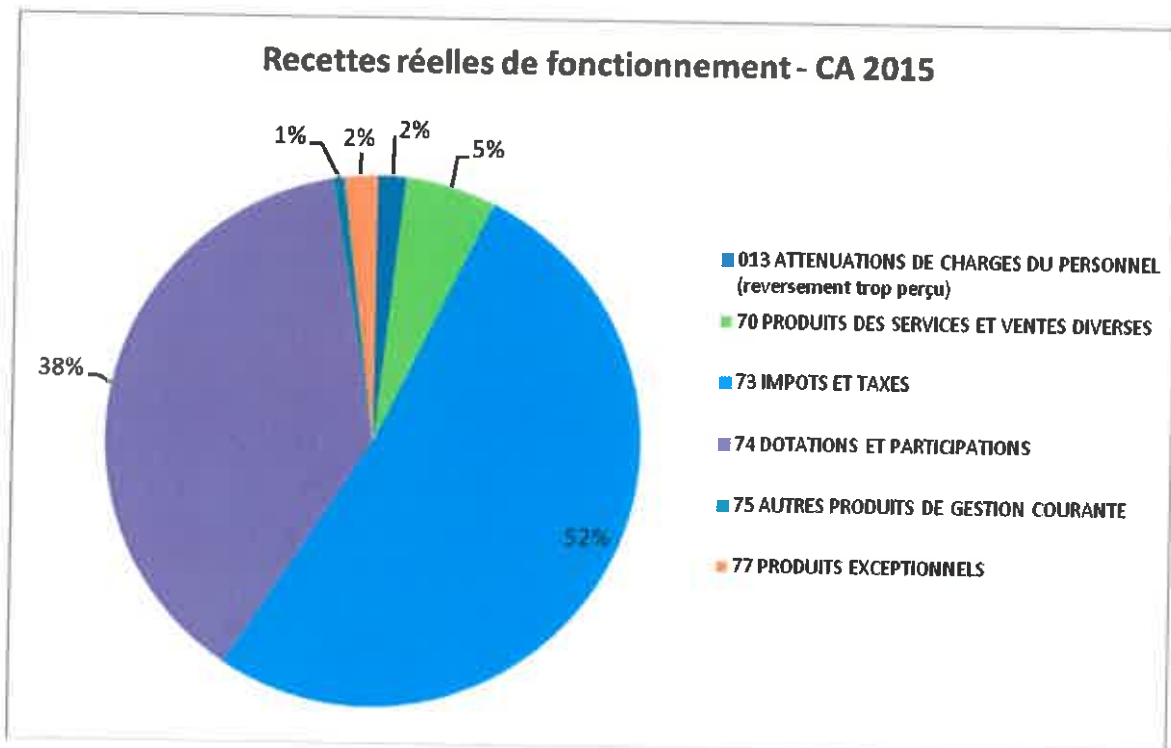
Une contribution au FPIC estimée à 95 000 €, soit une augmentation de 14%.

II. Des recettes de fonctionnement fortement contraintes par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement :

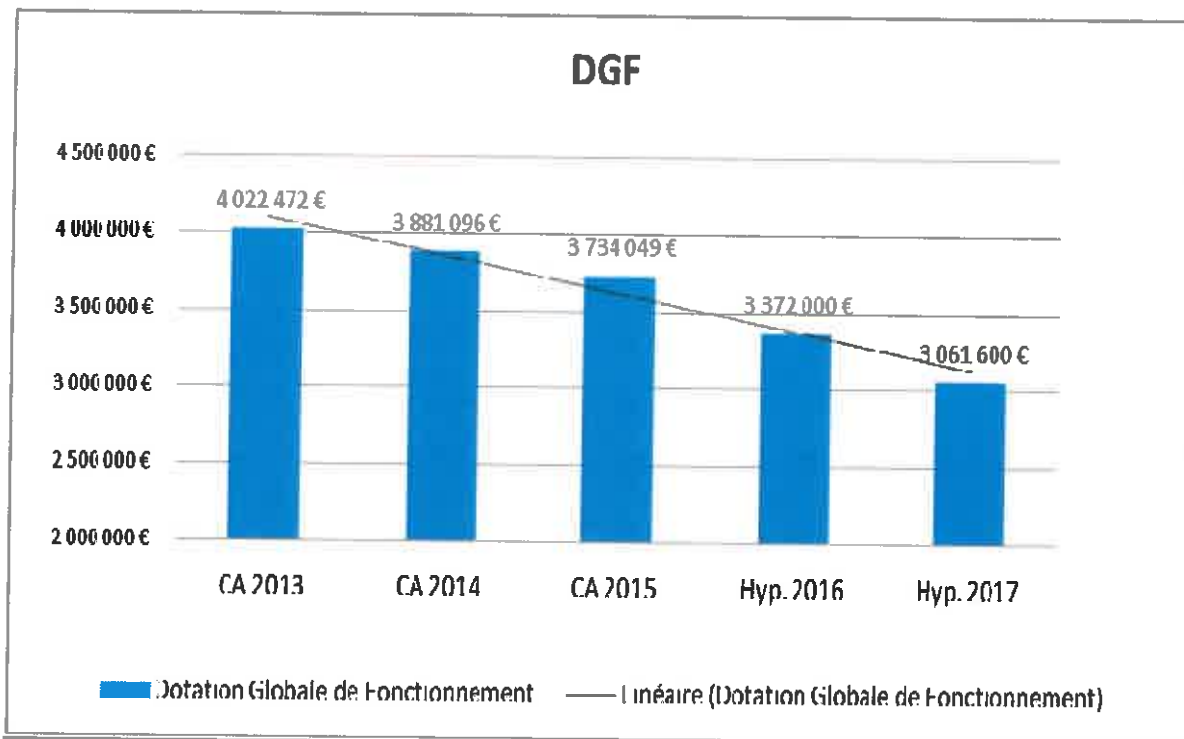
Une stagnation des recettes (hors cessions) :

		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2015 / 2014	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	168 629	240 697	290 591	238 367	-52 223	-18,0%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	749 911	761 436	838 919	772 796	-66 123	-7,9%
73	IMPOTS ET TAXES	6 907 301	7 065 867	6 977 189	7 203 510	226 321	3,2%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 756 082	5 694 564	5 478 128	5 294 855	-183 273	-3,3%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 120	102 353	87 731	92 038	4 307	4,9%
	Dont cessions	224 525	9 638		155 000		
	TOTAL RRF	14 089 180	13 924 677	13 727 604	13 882 498	154 895	1,1%
	TOTAL RRF hors cessions	13 864 655	13 915 040	13 727 604	13 727 498	-105	0%

La forte baisse de la DGF est partiellement compensée par l'augmentation des recettes d'impôts et taxes (du fait notamment de l'évolution des bases). Plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement proviennent des impôts et taxes (52%) et plus d'un tiers est issu des dotations et participations (38%).



Une dotation globale en baisse constante :



Tendance 2016 :

Une baisse de la DGF estimée à 362 000 €, soit plus du double de la baisse de 2015.

Augmentation de 2% des produits et redevances des tarifs municipaux.

Des produits fiscaux en augmentation, malgré des taux stables :

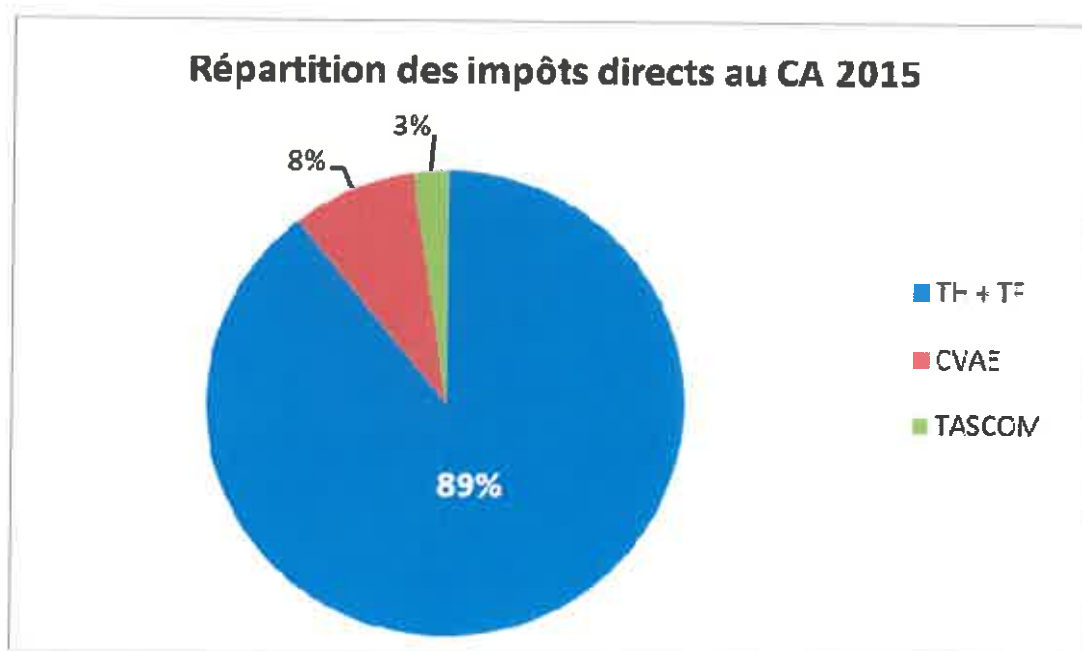
La fiscalité directe :

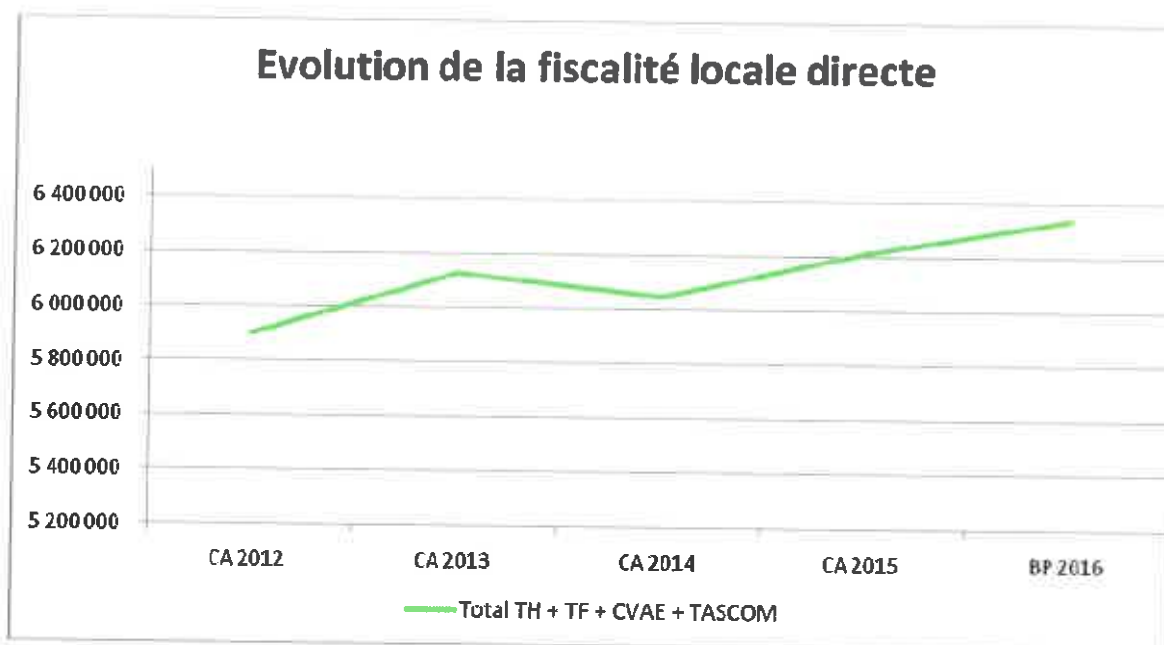
		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 278 343	5 429 613	5 426 668	5 543 750	5 655 000
73112	Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	461 070	526 183	450 461	519 323	530 000
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	161 591	168 770	168 770	147 455	150 000
		5 901 004	6 124 566	6 045 899	6 210 528	6 335 000
			3,8%	-1,3%	2,7%	2%

L'estimation 2016, s'appuie sur une augmentation des bases physiques (+ 68% de constructions en 2015 : 25 permis en 2014 à 42 en 2015), reflet d'une dynamique démographique positive.

Par ailleurs, est pris en compte la revalorisation des valeurs forfaitaires des bases par l'Etat de +1% pour 2016: Dans ce contexte, une estimation prudente permet la projection d'une augmentation de la fiscalité directe à hauteur de 2%.

	2015
TH	16,32%
Taux moyens communaux (niveau national)	24,19%
Taux moyens communaux (niveau départemental)	20,69%
TFPB	22,08%
Taux moyens communaux (niveau national)	20,52%
Taux moyens communaux (niveau départemental)	27,57%
TFNB	31,39%
Taux moyens communaux (niveau national)	49,15%
Taux moyens communaux (niveau départemental)	49,93%
CFE	19,00%
Taux moyens communaux (niveau national)	25,95%
Taux moyens communaux (niveau départemental)	22,33%

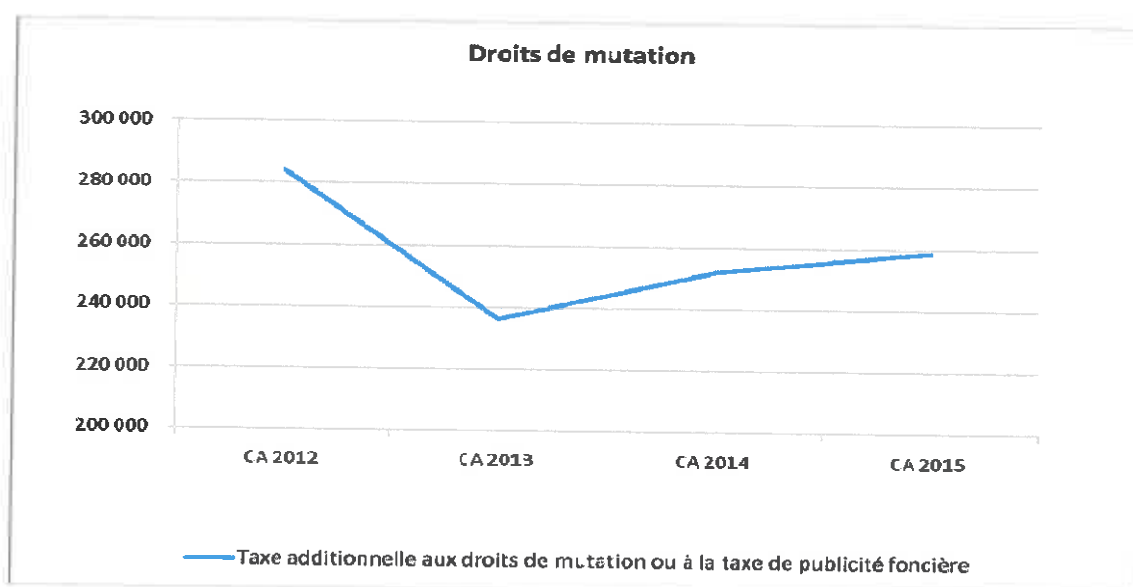




La fiscalité indirecte :

Les droits de mutation

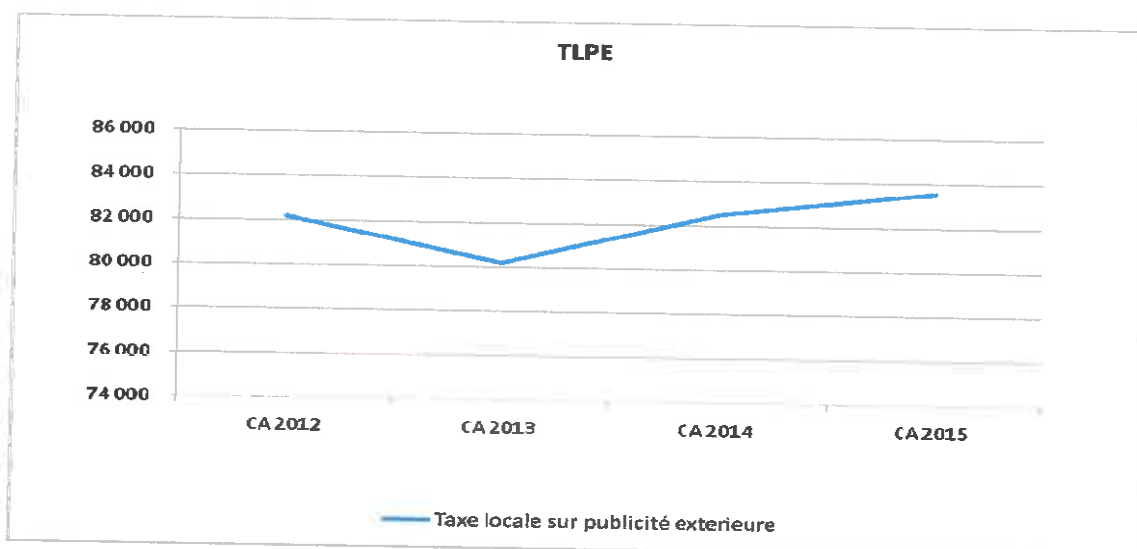
		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	284 266	236 521	252 323	258 885	264 000
			-16,8%	6,7%	2,6%	2%



L'évolution des produits des droits de mutation est dynamique et traduit une bonne tenue du marché immobilier local.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016
7368	Taxe locale sur publicité extérieure	82 162	80 210	82 498	83 559	84 400
			-2,4%	2,9%	1,3%	1%



Tendance 2016 :

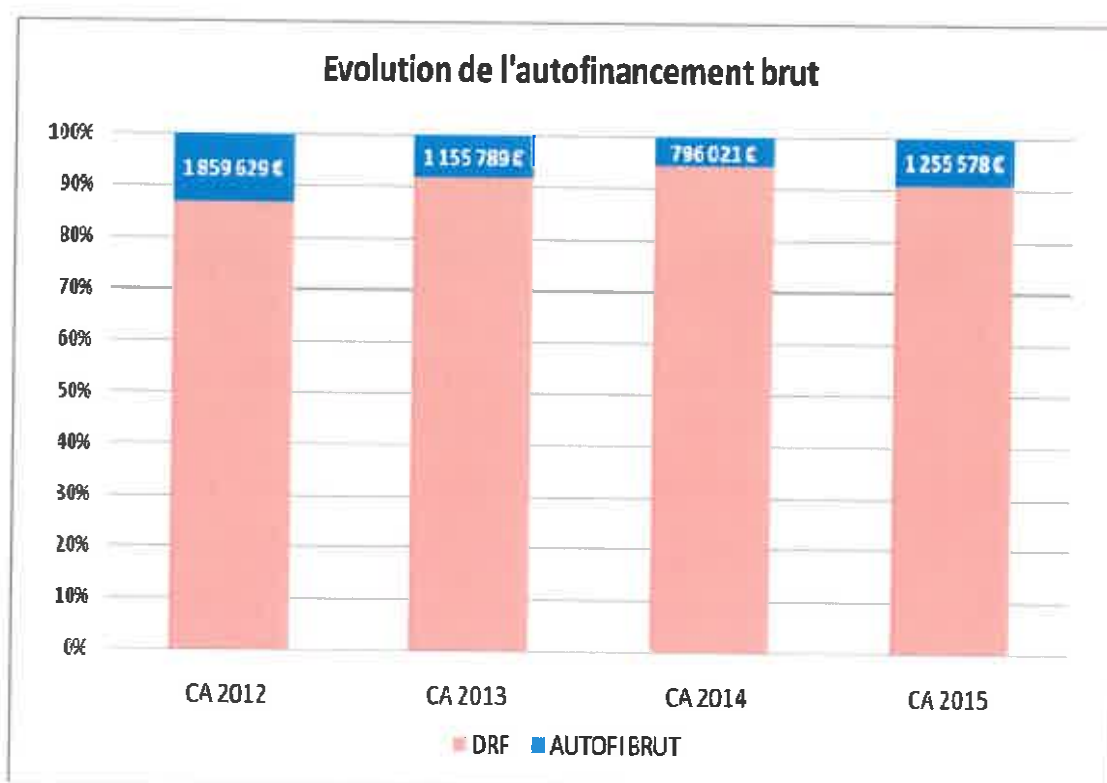
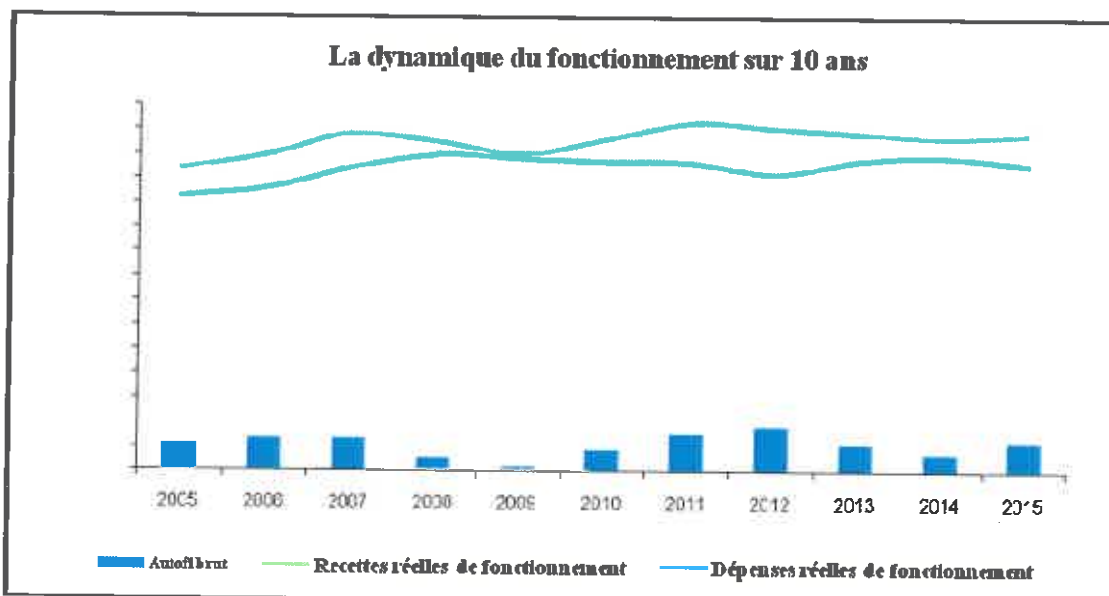
Pour 2016, les produits fiscaux sont estimés à 7 332 311 €, soit une augmentation de 1,8%.

Estimation construite selon les axes suivants :

- Stabilité des taux d'imposition communaux décidée par la Municipalité (depuis 13 ans),
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1% (art.98 LFI 2016), niveau de l'inflation prévisionnelle,
- Rythme de construction,
- Dynamique des mutations immobilières.

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) est le solde entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Elle permet à la collectivité d'autofinancer ses investissements et de maîtriser ainsi son niveau d'endettement.

La dynamique de fonctionnement est fragilisée par la baisse structurelle des recettes, mais le résultat de 2015 est supérieur à celui de 2014 et 2013, du fait de la maîtrise des dépenses.

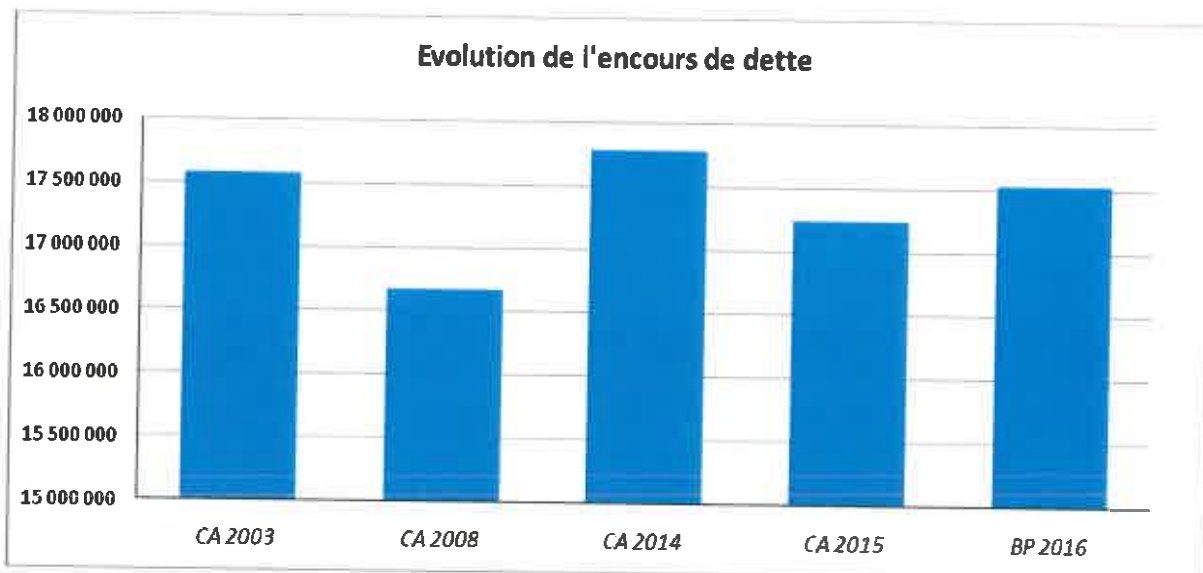


Objectif 2016 :

L'aggravation des contraintes financières (augmentation mécanique des dépenses, baisse de la DGF, augmentation de la contribution au titre du FPIC, ...) entraîne une tendance à la baisse de l'épargne brute pour 2016.

III. Une dette contenue :

En 2015, la capacité d'autofinancement dégagé, à hauteur de 1 255 578 € a permis de limiter le recours à l'emprunt et de réduire ainsi significativement l'encours de la dette.

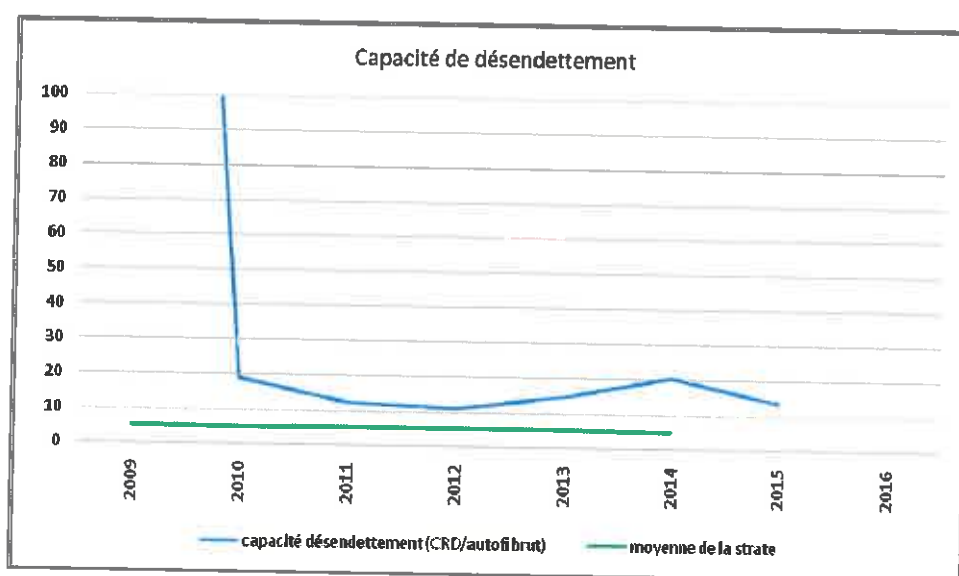


Une stabilité de l'encours de la dette pur 2016, qui permettra de maintenir le niveau des investissements, mais qui reste en deçà de 2013.

		CA 2003	CA 2008	CA 2014	CA 2015	BP 2016
RRI	Nouvel emprunt	2,08	2,08	1,90	1,25	2,00
DRI	Remboursement du capital	1,40	1,72	1,89	1,78	1,72
	Variation de l'endettement	0,69	0,36	0,01	-0,54	0,28
CRD	Capital restant dû en fin d'année (encours)	17,58	16,67	17,78	17,25	17,53
	évolution CRD		-5,2%	6,7%	-3,0%	1,6%

Des ratios financiers en progression favorable en 2015, mais altérés en 2016 :

	2013	2014	2015
Encours de dette / Recettes Réelles fonctionnement	126,30	128,86	123,92
capacité désendettement (CRD/autofi brut)	14,7 ans	20,5 ans	13,4 ans

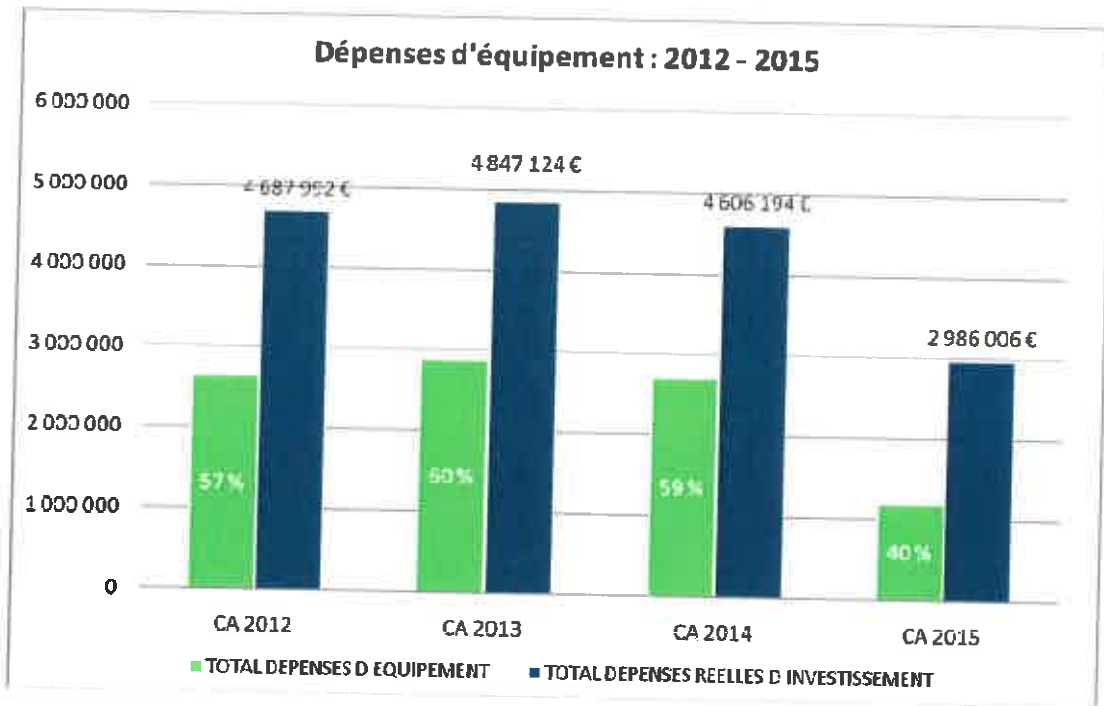


Objectif 2016 :

L'objectif cible du montant de l'emprunt 2016 est fixé à 2 Millions d'euros, pour une capacité de désendettement à 20 ans.

L'année 2015 s'est traduit, comme sur le plan national, par un recul des investissements au regard de l'année 2014 qui s'explique par :

- ✓ La baisse des recettes de fonctionnement et la volonté de limiter l'endettement de la collectivité à un niveau soutenable et donc de prioriser les investissements au regard des besoins du territoire et de la stratégie de maîtrise des dépenses (économie d'énergie...).
- ✓ La fin de grosses opérations initiées sous la précédente mandature (Cœur de Pays 3^{ème} tranche...),
- ✓ La nécessité de finaliser techniquement et financièrement les projets structurants (Théâtre, cinéma...),



PARTIE 3 : LA STRATEGIE BUDGETAIRE 2016

Concilier contraintes budgétaires et enjeux du territoire, par la modernisation de l'action publique.

Les contraintes financières grandissantes et les évolutions territoriales à venir imposent aux collectivités territoriales une profonde mutation. Il s'agit ainsi de réinterroger l'action publique dans ses moyens mis en œuvre, comme dans ses objectifs, au regard des enjeux de territoire de demain et de se préparer à être acteurs de ces bouleversements.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de recentrer les politiques publiques menées, sur les priorités politiques de la Municipalité :

- **La préservation du pouvoir d'achat des Bernayens :**

Au regard du contexte économique difficile et de la faible capacité contributive des Bernayens, la Municipalité s'engage en 2016 à une stabilité des taux d'imposition communaux, pour la 13^{ème} année consécutive.

- **Le maintien d'un service public de qualité, en adéquation avec les besoins du territoire :**

Face aux nouvelles contraintes financières, de nombreuses collectivités territoriales ne sont plus en mesure d'assumer le maintien de certains équipements et services publics devenus trop coûteux. Devant cet enjeu inédit, il est impératif de revoir l'organisation et l'action des politiques publiques : **repenser et innover l'action publique, telle sera donc la priorité de la Ville de Bernay.**

Ce travail offrira les outils nécessaires pour mieux maîtriser et anticiper l'évolution des contraintes liées à la hausse des dépenses et à la baisse des ressources.

L'action publique de demain est donc à réinventer, cette révolution passera nécessairement par la mobilisation des acteurs publics et privés du territoire, afin de favoriser l'effet levier des politiques locales.

- **Le renforcement de la dynamique du territoire :**

Le renforcement de la dynamique du territoire est un des axes forts de l'action Municipale, qui se traduit à plusieurs niveaux :

L'investissement dans des équipements structurants : l'attractivité du territoire est un enjeu majeur. Le positionnement stratégique de la Ville de Bernay, au cœur de la Normandie et de la future intercommunalité à 5, est un atout, qui doit toutefois être conforté par le développement d'équipements structurants. La rénovation du Théâtre Piaf, le projet de Cinéma et la rénovation de la Gabelle sont, à ce titre, des priorités du mandat dans ce domaine.

Le développement des politiques publiques des équipements culturels : l'enjeu des années à venir sera de conforter la dynamique des équipements existants (Musée, Médiathèque, Maison des associations...), par la mobilisation des acteurs publics et privés.

Le soutien au tissu associatif Bernayen : La Municipalité souhaite maintenir le soutien aux associations (**680 396,74 euros en 2015**). Les priorités seront données en 2016 aux associations contribuant fortement à la vie locale.

Le soutien aux commerces de centre-ville : le dynamisme du centre-ville est un enjeu primordial pour la Ville de Bernay. La Municipalité engagera en 2016 une réflexion avec les acteurs locaux pour définir un plan d'action de redynamisation du centre-ville,

L'animation du label Ville d'Art et d'Histoire : levier incontournable de l'attractivité touristique du territoire, l'animation de ce label et l'entretien du patrimoine historique sont une priorité politique.

- **Le développement durable du territoire :**
 - Le développement durable est une priorité de la Municipalité, politique transversale, il est l'aiguillon de l'ensemble des politiques publiques et s'articule autour de 3 axes :
 - L'environnement : gestion différenciée des espaces verts, mobilité durable (aire de covoiturage en réflexion, transport urbain, renouvellement de la flotte de la Ville par des véhicules électriques...), économies d'énergie (éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments...)
 - L'économie : projet de maraîchage biologique, redynamisation du centre ville et du commerce local, label Ville d'Art et d'Histoire, équipement structurant,
 - Le social : accessibilité des tarifs des services publics (transport urbain, centre de loisir, petite enfance, temps d'activité périscolaire, médiathèque, Musée...).

Pour répondre à ces priorités et aux objectifs financiers définis pour le budget 2016, la Municipalité s'engage dans une démarche de modernisation de l'action publique s'articulant autour de 7 axes :

I. Repenser les actions menées par la collectivité au regard des priorités et des besoins du territoire

Ce travail a été engagé en 2015, il devra se poursuivre en 2016 et dans les années à venir. Il s'agit de travailler à la redéfinition du périmètre des actions de la collectivité, afin de concentrer les moyens financiers sur les priorités. Il devra tenir compte des futures compétences qui seront transférées à la intercommunalité de demain.

II. Moderniser les organisations :

La modernisation des organisations, se travaillera à plusieurs niveaux :

- L'évolution de l'organigramme de la collectivité : Il s'agit de rechercher l'efficacité des politiques publiques par une meilleure adéquation entre priorités politiques et organigramme des services,
- L'évolution des pratiques et des modes de fonctionnement : mutualisation des moyens entre services accentuée, clarification des process,
- Le renforcement de la mutualisation : la Ville de Bernay devra renforcer la mutualisation des services avec la future intercommunalité, dans un souci d'optimisation des moyens humains, mais aussi de mise en cohérence des politiques publiques entre les territoires,
- La modernisation des outils : engagée depuis quelques années, la modernisation des outils sera renforcée (numérisation des registres d'Etat Civil, évolution du logiciel des Ressources Humaines, gestion des lignes de crédit de trésorerie en ligne, dématérialisation totale de la chaîne comptable...),
- Accompagner la montée en compétences des encadrants dans leur fonction managériale, par la mise en place d'un plan de formation adapté.

Pour mener à bien cette démarche, une chargée de mission a été recrutée au sein des services de la Ville, début février, pour une mission d'1 an : rattachée à la DRH, elle aura en charge, en lien avec les chefs de service et la direction générale et le comité technique de modernisation, de proposer aux élus un plan d'actions à mettre en œuvre pour répondre à ces objectifs.

III. Elaborer une démarche partagée de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

Les charges de personnel représentent une part conséquente du budget de fonctionnement (63%) et donc un enjeu financier majeur. Cet enjeu est renforcé par l'augmentation mécanique de ce poste chaque année et la réforme du régime indemnitaire décidée par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qui devra être mise en œuvre en janvier 2017 et entraînera une revalorisation du régime indemnitaire.

L'objectif sera d'anticiper le non remplacement des agents (mobilité ou départ à la retraite) par une démarche partagée de mobilité interne :

- accompagner le parcours professionnel des agents par des formations leur permettant d'accéder à la mobilité interne,
- organiser une bourse de l'emploi interne et recenser les agents intéressés par une mobilité,
- anticiper le non remplacement des agents dans le cadre de la démarche de modernisation de l'organigramme.

IV. La maîtrise des dépenses des charges à caractère général (Chapitre 011) :

La collectivité s'attachera à poursuivre la maîtrise des dépenses des charges à caractère général par les moyens suivants :

- La création d'une mission achat (à moyens constants) : cette mission aura vocation à optimiser les achats de la collectivité (négociation, mutualisation, planification ...)
- La mise en place d'une revue de gestion, permettant un suivi régulier des dépenses et un réajustement des pratiques si nécessaire
- Le développement de la dématérialisation des courriers et actes divers (facturations, actes d'état civil...) permettant de maîtriser la consommation du papier et les coûts d'affranchissement,
- L'optimisation de la gestion de la flotte des véhicules (mutualisation, priorisation des déplacements...)

V. Le renforcement de la stratégie financière

Au regard des contraintes budgétaires, l'élaboration d'une stratégie financière est incontournable, elle se traduira notamment par les actions suivantes :

- la recherche de financements publics comme privés. La priorité sera donc donnée à la recherche de subventions, la mobilisation de mécénats,
- la renégociation des emprunts au regard des taux exceptionnellement bas (les emprunts dont les taux sont élevés > 5%),
- dégager une épargne nette positive, par l'augmentation de l'épargne brute et la diminution de l'annuité du capital emprunté,
- la définition d'une programmation pluriannuelle des investissements, permettant de mieux concilier contraintes budgétaires et enjeux du territoire.

VI. L'élaboration d'une stratégie foncière

Le patrimoine foncier de la Ville (bâti et non bâti) est important et pèse sur le budget de la collectivité en termes de coûts d'entretien et d'exploitation. L'enjeu est donc de travailler à une stratégie d'optimisation. Cette stratégie devra déterminer les potentialités d'optimisation de ce patrimoine (en termes d'exploitation) et de cession.

Dans cette perspective, en 2016, un appel à projets privés sera réalisé pour le site de la Gabelle.

Par ailleurs, une étude sera menée sur l'optimisation des équipements sportifs.

VII. Les priorités du programme des investissements :

Le programme des investissements s'inscrit dans le cadre des priorités politiques :

- La rénovation énergétique du patrimoine bâti communal
- L'accessibilité des bâtiments communaux (l'Ad'ap sera déposée en avril 2016)
- La Réhabilitation du Théâtre Piaf
- La réfection du réfectoire de l'école des Fontaines
- Soutien au projet du cinéma
- Définition d'une stratégie foncière sur les équipements sportifs